Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Relations avec ma femme et problèmes de santé

Par Visiteur

Bonsoir,
Je suis soigné pour le cholestérol et le diabète, de plus j'ai fait récemment une dépression carabinée, donc médicaments méchants?
Entre ma femme et moi, il n'y a plus rien, on "s'engueule" tous les soirs et nous n'avons plus rien en commun, jamais même un peu de sexe (j'ai 59 ans, et mon épouse en a 58)?
Nous marrions notre fille ce samedi 2.04.2011 et je n'ai même pas envie d'assister à son mariage, tant la situation avec ma femme est devenue insupportable.
Parmi les reproches que je lui fais, c'est surtout son accroc au tabac. J'étais moi-même gros fumeur (2 paquets de Gitanes par jour) et j'ai arrêté du jour au lendemain depuis 1992.
Elle n'a jamais arrêté le tabac de son côté, elle est certainement à plus d' 1 paquet par jour, même si ce sont des cigarettes blondes.
Je n'ai rien dit pendant plusieurs années, car il était autorisé de fumer partout, l'odeur ne me dérangeait pas trop. Mais depuis que c'est interdit, dans les restos, bureaux et lieux publics, je ne supporte plus : le seul endroit où ça pue la tabac, c'est chez moi?
Ma femme fume dehors quand elle n'est pas chez nous, mais refuse de le faire chez nous, même s'il fait beau et parfois chaud.
Pensez vous que ceci puisse être un argument pour un divorce?
Car réellement, je ne supporte plus ma femme, elle est l'image de sa mère et je ne supporterai pas de vivre dans ces conditions encore plusieurs années de suite.
Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Pensez vous que ceci puisse être un argument pour un divorce?
Car réellement, je ne supporte plus ma femme, elle est l'image de sa mère et je ne supporterai pas de vivre dans ces conditions encore plusieurs années de suite.
Non cela ne peut pas constituer une faute et donc le fondement d'un divorce pour faute.
Pensez vous que votre femme soit contre le principe du divorce?
Car si elle est consentante autant opter pour un divorce par consentement mutuel.

cordialement

Par mariedf92

Bonjour,
vous pouvez proposer une médiation familiale: devant un tiers neutre vous direz votre désir de divorce et vous pourrez parler grace au médiateur de la situation et voir comment envisager le divorce. cordialement